

Arrêté

n° 2025-03

Objet : Désignation des membres du jury d'un concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de puéricultrice territoriale, session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n° 2014-1058 du 16 septembre 2014 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2024-219 du 17 septembre 2024 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de puéricultrice territoriale, session 2025.

Vu l'arrêté n°2024-275 du 19 décembre 2024 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des

concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 30 septembre 2024 parmi les membres de la commission administrative paritaire de catégorie A,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury d'un concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de puéricultrice territoriale, session 2025

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1 : La liste des membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade de puéricultrice territoriale, session 2025, est composée comme suit :

■ Présidente du jury :

Madame CHAREYRE Martine, 1ère Adjointe Déléguée à la Santé et au Handicap de la Ville de Bron (69)

■ Suppléant de la Présidente en cas d'empêchement :

Monsieur FRANÇOIS Sébastien, Adjoint au Maire de Brignais (69)

Collège des élus		
Madame CHAREYRE Martine	1ère Adjointe Déléguée à la Santé et au Handicap	Ville de Bron (69)
Monsieur FRANÇOIS Sébastien	Adjoint au Maire	Ville de Brignais (69)
Collège des personnalités qualifiées		
Monsieur BALLESTA Alain	Adjoint Direction Santé - DSHE	Métropole de Lyon (69)
Madame HENNER Nicole	Représentante du CNFPT	
Collège des fonctionnaires		
Monsieur CHABRIER Jérôme	Attaché principal, Directeur général adjoint, Enfance, jeunesse, sports	Ville d'Irigny (69)
Madame WEISSE Isabelle	Représentante CAP A	

Article 2 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites www.cdg69.fr et www.cdg-aura.fr .

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 9 janvier 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié et transmis au représentant de l'État.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 14 JAN. 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.